

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

**Séance du 4 Avril 2024 à la Salle des Fêtes de Marignac**

Date de la convocation : 29/03/2024	Quorum : 48
Délégués en exercice : 95	Votes Pour : <b>67</b>
Délégués présents : 60	Votes Contre : <b>0</b>
Délégués avec voix délibérative : 67 dont 7 procurations	Abstention : <b>0</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTÉ.  
Mme Denise VIGNEAUX a été désigné Secrétaire de séance.

**Personnes présentes : 60**

ABADIA Jean-François / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BISTOLFI Patrick / BOY Michèle / BRUNA Laurent / CAMPAGNE André / CARCY Olivier / CASTELL José / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Claude / CAU Marcel / CAU Michèle / CAUSSETTE Guillaume / CAZAUX Blaise / CHANGEUX Anna / CHAPOT Denis / CLEMENT Alexandra / COLLA Serge / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DENARD Jean-Paul / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUPLAN Patrick / BALTANAS François / ESCOLE Simon / FILLASTRE André / FOURCADET Pierre / GUAUS Bernard / PAYN Xavier / DULON Gilles / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / MARTIN Denis / MARTIN François / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Jacques / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SANS Stéphane / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / FAURE Danièle / TINÉ Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

**Personnes absentes ou excusées : 35**

BERRE Dominique / BRILLET Gérard / BRUNET LACOUÉ Françoise / CEREZO ABADIE Danielle / COMET Jean-Pierre / DARDÉ Jean-Paul / DE PECO Serge / DUMAIL Bernard / DUPLÉICH Jean-Luc / DURIEUX Antoine / EMPORTES Christian / EXPOSITO Murielle / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LABIT Didier / LAFONT Céline / LAMORA Christel / LE PAGE Didier / MINEC Hervé / PELAYO Gabriel / PEREMIQUEL Mathieu / PRAT Philippe / PUIGDELLOSAS Claude / RENAUD Annie / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SERRANO Georges / SOYE Anne / SUBERCAZE Gérard

**Procurations : 7**

COMET Jean-Pierre a donné procuration à COMET Sylvain  
DUMAIL Bernard a donné procuration à LADEVEZE Michel  
GUIARD Olivier a donné procuration à REBONATO Jean-Pierre  
LE PAGE Didier a donné procuration à PERUSSEAU Olivier  
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André  
RIVAL Patrice a donné procuration à CAMPAGNE André  
SALVATICO Jean-Paul a donné procuration à PLANAS Yves

**Objet : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a adopté la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que de ce fait la communauté a obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la communauté. Il définit un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

Ce règlement doit être adopté avant toute décision budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, et plus particulièrement avant la séance au cours de laquelle le premier budget primitif relevant de cette nomenclature est voté.

Ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Ce règlement budgétaire et financier comporte six parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- Titre 1 : Le cadre budgétaire ;
- Titre 2 : L'exécution budgétaire ;
- Titre 3 : La gestion pluriannuelle ;
- Titre 4 : La gestion patrimoniale ;
- Titre 5 : La gestion de la dette ;
- Titre 6 : Les régies.

Il pourra évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires.

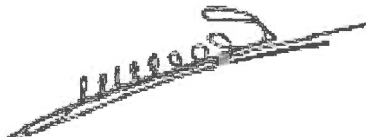
Le Président propose à l'assemblée d'approuver ce règlement.

Le Conseil communautaire, ouï cet exposé, décide :

- D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président, à signer tout document relatif à ce règlement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Denise VIGNEAUX



Le Président,  
Alain PUENTÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*